

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU PETR TOLOSAN

Séance du 10 février 2016

PETR

L'an deux mille seize, le 10 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

**Votants :**

**4C :** Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Didier LAFFONT,

**CCCB :** Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

**C3G :** Daniel CALAS, Véronique MILLET, Edmond VINTILLAS, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Didier CUJIVES, André FONTES, Brigitte GALY,

**CCF :** Philippe PETIT, Guy NAVLET, Edmond AUSSEL, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Francis BERGON, Marina DAILLUT

**CCSG :** Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

**CCVA :** Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Jean-Michel JILIBERT, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS

**Absents excusés ayant donné procuration:** Nicolas ANJARD, Vincent LAVIGNOLLE, Jean-Paul VASSAL, Janine GIBERT, Michel ANGUILLE,

**Absents:** Hugo CAVAGNAC, Jean BOISSIERES

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

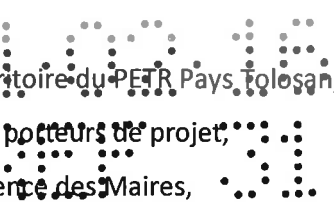
**Domaine : Ressources humaines**  
**Délibération n°: 16/29**

**Objet : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités**

Le Président expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

En effet, il faut mettre en perspective tous les dossiers à traiter le plus rapidement possible, à savoir notamment la mise en route du Syndicat Mixte PETR Pays Tolosan, avec un plan de travail très chargé et concentré dans le temps comprenant notamment :

- ✓ la rédaction de la convention pour le déblocage des fonds LEADER,

- 
- ✓ la mise en route du GAL,
  - ✓ la rédaction du projet de territoire du PETR Pays Tolosan,
  - ✓ l'information et l'accueil des porteurs de projet,
  - ✓ la réunion de la 1ere Conférence des Maires,
  - ✓ les propositions pour les premières maquettes à soumettre au Comité de Programmation (CRU et Leader),
  - ✓ ainsi que la création des outils de fonctionnement du PETR Pays Tolosan et sa gestion quotidienne

Considérant que le processus d'ouverture d'un poste impose un délai de vacance d'emploi d'au moins huit semaines, compte tenu de l'urgence pour traiter, faire avancer et finaliser certains dossiers, après conseil pris auprès du Centre De Gestion de la Fonction Publique 31, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

Cet agent assurera les fonctions de directeur (-trice) à temps complet. Le poste aura les caractéristiques suivantes : grade d'attaché principal –indice brut 922.

Les missions confiées seront la réalisation du plan de travail énoncé ci-dessus à temps plein et définies dans le temps, d'où la durée de six mois (du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2016).

Il (elle) devra justifier :

- d'un DESS ou équivalent Développement Territorial ou Aménagement du Territoire,
  - d'une expérience significative dans l'application des politiques territoriales dans le département de la Haute-Garonne,
  - d'une connaissance fine des collectivités territoriales et de leurs dispositifs de financement,
  - d'une expérience de dix ans dans un poste de direction ou de responsable de service développement local.
- La pratique des outils bureautiques et de l'anglais sont obligatoires.

Des crédits ont été affectés pour le recrutement de personnel au BP 2016.

Le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- Autoriser l'ouverture de ce poste pour le recrutement d'un agent contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

- Le mandater pour signer tout acte et tout document nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Entendu l'exposé du Président,

Et, après en avoir délibéré,

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- Autorise l'ouverture de ce poste pour le recrutement d'un agent contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

-Mandate le Président pour signer tout acte et tout document nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 10 février 2016.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 10 février 2016  
Au registre sont les signatures